

Commune de SAINT-JODARD
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 28 février 2025 à 20h00

PRESENTS : Dominique RORY, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Irène PION
ABSENT EXCUSE : Jean Luc OBLETTE, Arnaud CHEYLUS, Patrice BOUTET
SECRETAIRE DE SEANCE : René BRUYERE
DATE DE CONVOCATION : 24/02/2025

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Compte Financier Unique 2024 (CFU) budget communal,
- Compte Financier Unique 2024 (CFU) budget assainissement collectif,
- Budget principal 2025 Commune,
- Budget annexe 2025 assainissement collectif,
- Suivi trésorerie 2024 et pal de trésorerie 2025, 2026 et 2027,
- Emprunt et prêt relais pour la réalisation de l'ECM,
- Eclairage public de la place du Parc Communal,
- Demande de subventions pour utilisation du bois dans la réalisation de l'ECM,
- Projet de création d'un complexe sportif multi sports à St Just la Pendue
- Questions diverses

- **Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ajout d'une délibération concernant le projet d'un complexe sportif multisports de la Commune de Saint-Just-la-Pendue**

La proposition est acceptée à l'unanimité.

• Compte Financier Unique du budget principal de la commune 2024 et budget 2025

Il est rappelé que le budget et le CFU ont été analysés par la commission finances au cours de ses réunions du 11, du 21 et du 25 Février.

Monsieur le Maire fait état de l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement du budget principal depuis 2014. Les recettes sont en hausse depuis 2021 et les dépenses sont stables depuis 2020.

M le Maire commente les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2024 comparée à celles de 2023 (CA2023 et CFU2024) et propose le budget 2025 (BP2025) pour chaque ligne budgétaire dont voici les éléments principaux :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	CA2023	CFU2024	BP2025
FPIC et FNGIR	12 808,00 €	13 575,00 €	13 808,00 €
Contributions SMRBV, bombarde, frais RPI, Logiciel, Indemnités de fonction EPORA en 2025	37 481,13 €	40 087,25 €	150 870,00 €
Charges de personnel	115 695,08 €	121 936,20 €	132 728,37 €
Charges à caractère général : énergies, fournitures, copieur, éclairage public, cérémonies, OM, taxe foncière	83 088,87 €	104 941,85 €	154 730,00 €
Charges exceptionnelles	278,00 €	- €	1 000,00 €
Intérêts des emprunts	385,49 €	349,12 €	40 150,00 €
Opérations d'ordre entre sections	8 424,00 €	8 755,00 €	8 436,00 €
Virement à la sect° d'investis.			378 345,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	258 160,93 €	289 698,42 €	884 067,80 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2023	CFU2024	BP2025
Remboursements frais de personnel	624,89 €		2021,35 €
Produits des services : charges locatives, redevance occupation domaine public, cantines, remboursement frais budget assainissement	68 259,32 €	97 054,40 €	55 000,00 €
Impôts et taxes	199 433,36 €	185 279,75 €	162 781,00 €
Dotations : DGF, DSR, DEL, CVAE, CFE	62 554,04 €	63 305,49 €	49 450,00 €
Autres produits gestion courante : loyers	51 066,53 €	57 696,42 €	35 400,00 €
Reprises sur provisions : EPORA en 2025	- €	- €	140 600,00 €
Excédent antérieur reporté	- €	- €	440 836,80 €
Total des recettes de fonctionnement	381 976,17 €	407 605,06 €	884 067,80 €

M le Maire commente les dépenses et recettes d'investissement réalisées en 2023 et 2024 (CA2023 et CFU2024) et propose le budget 2025 (BP2025) pour chaque ligne budgétaire dont voici les éléments principaux :

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
DEPENSES REELLES	8 126,45 €	126 533,08 €	1 936 339,55 €
Solde d'exécution d'inv. report			72 734,35 €
Emprunts et dettes assimilées	2 506,67 €	3 502,56 €	19 912,48 €
Immobilisations incorporelles	- €	588,00 €	500 €
Immobilisations corporelles	3 122,64 €	76 478,90 €	66 014,82 €
Immobilisations en cours (ECM)	497,14 €	45 963,62 €	1 849 912,25 €
TOTAL	8 126,45 €	129 353,60 €	2 009 073,90 €

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
FCTVA	4 915,34 €	5 944,55 €	800 €
Taxe d'aménagement	636,32 €	4 248,60 €	- €
Excédents de fonctionnement	- €	4 254,37 €	231 192,47 €
Subventions d'investissement	17 000,00 €	- €	938 800,00 €
Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	1 851,00 €	1 251 500,00 €
Virement de la section de fonct.	- €	- €	378 345,43 €
TOTAL	33 475,70 €	25 641,52 €	2 809 073,90 €

Le résultat de clôture cumulé (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2024 s'élève à 599 294,29 € :

	BUDGET PRINCIPAL : CFU 2024		
	fonctionnement	investissement	cumul
Recettes 2024	407 605,06 €	25 641,52 €	433 246,58 €
Dépenses 2024	289 698,42 €	129 353,60 €	419 052,02 €
Résultat de l'année 2024	117 906,64 €	(103 712,08 €)	14 194,56 €
Solde reporté 2023	554 122,63 €	30 977,73 €	585 100,36 €
Résultat clôture ex 2024	672 029,27 €	(72 734,35 €)	599 294,29 €

Le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement s'élève à 672 029,27€ et celui de la section d'investissement est de -72 734,35 €.

Le projet de l'espace communal multiservices a démarré fin 2024. Certaines factures de l'ECM ont déjà été payés sur 2024.

D'autres factures de 2024 seront réalisées en 2025 (209 258,12€). Des recettes 2024 seront également à réaliser en 2025 (50 800 €).

Ainsi, le besoin de financements à reporter est de 231 192,47 €.

Le résultat à reporter en recettes de fonctionnement s'élève à 440 836.80 € :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025

Solde d'exécution invest reporté	72 734,35 €	→ dans BP invest dep : 001 (déficit d'invest 2024)
RAR en dépenses	(209 258,12) €	→ dans BP invest dépenses
RAR en recettes	50 800,00 €	→ dans BP invest recettes
Besoin de financement inv.	231 192,47 €	→ dans BP invest recettes en compte 1068 (excédents de fonct. N-1)
Résultat de fonctionnement	672 029,27 €	
Résultat reporté→ BP recettes fonct	440 836,80 €	→ dans BP fonct. rec compte 002 (excédent antérieur reporté)

Afin de voter le budget 2025 en ayant une vue précise des conditions de son exécution, un travail a été mené sur la trésorerie de la commune (la trésorerie, distincte du budget correspond au solde bancaire de la commune qui varie en fonction des encaissements et décaissements mensuels au fil de l'année). Ce travail a eu pour fin de produire des projections mensuelles de la trésorerie sur les années 2025 à 2027, et d'optimiser l'utilisation de l'emprunt et du prêt relais.

Il a permis de décider du montant du prêt relais nécessaire afin de régler les entreprises réalisant les travaux en attendant le versement des subventions, et de couvrir la période d'attente du remboursement de la FCTVA (environ 2 ans). C'est la raison pour laquelle ce budget, est voté en accord avec la direction de la DGFIP, en suréquilibre d'investissement pour un montant de 800 000 €.

Pour information le plan de trésorerie avec les projections à 3 ans a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le budget 2025 d'investissement est donc axé essentiellement sur l'impact financier de la construction de l'Espace Communal Multiservices.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le CFU 2024 et le Budget 2025.

• Compte financier unique assainissement 2024 et budget 2025

Il est rappelé que le budget et le CFU ont été analysés par la commission finances au cours de ses réunions du 11, du 21 et du 25 Février.

M le Maire commente les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 (CA2023 et CFU2024) et propose le budget 2025 (BP2025) pour chaque ligne budgétaire dont voici les éléments principaux :

FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT	CA2023	CA2024	BP2025
DEPENSES	34 987,83€	35 459,96 €	47 408,00 €
Dépenses Réelles		20 467,96 €	31 796,03 €
Atténuation de produits	2 450,54€	980,00 €	1 000,00 €
Autres charges gestion courante	580,18€	408,15 €	1 000,00 €
Charges pers. Et frais assimilés	8 694,95€	8 523,84 €	10 000,00 €
Charges à caractère général	6 931,87€	9 293,98 €	15 050,00 €
Charges exceptionnelles	200,08€	370,16 €	1 500,00 €
Charges financières	923,21€	703,83 €	546,03 €
Opérations d'ordre entre section	15207,00€	14 992,00 €	14 994,82 €
Virement section d'investissement			617,15 €

RECETTES	29 339,53€	37 822,52	47 408,00
Reprise subventions en recettes	7 000,00€	7 000,00	7 238,00
Résultat exploitation reporté sur BP			17 070,00
Ventes prestation de services	223 39,53€	30 756,32	23 100,00

M le Maire commente les dépenses et recettes d'investissement réalisées en 2023 et 2024 (CA2023 et CFU2024) et propose le budget 2025 (BP2025) pour chaque ligne budgétaire dont voici les éléments principaux :

INVESTISSEMENT assainissement	CA2023	CFU2024	BP2025
Dépenses	14985,55€	20 484,16 €	103 173,34 €
Dépenses réelles d'invest.		13 484,16 €	95 935,34 €
Emprunts	7985,55€	8 205,60 €	6 673,90 €
Immobilisations corporelles		2 220,01 €	44 299,66 €
Immobilisations incorporelles		3 058,55 €	41 123,74 €
Reprise de subventions	7000,00€	7 000,00 €	7 238,00 €
Dépenses réelles d'investissement		13 484,16 €	95 935,34 €

Recettes assainissement	15207,00€	26 916,19 €	103 173,34 €
Subventions d'investissement reçues		11 924,19 €	25 034,19 €
Opérations d'ordre entre sections	15207,00€	14 992,00 €	14 994,82 €
Report solde d'exécution d'inv.			62 527,18 €

Le résultat de clôture cumulé (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2024 s'élève à 79 597.18 €. Le résultat à reporter en recettes de fonctionnement est de 17 070 € :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CA 2024			
	fonctionnement	investissement	cumul
Recettes 2024	37 822,52 €	26 916,19 €	64 738,71 €
Dépenses 2024	35 459,96 €	20 484,16 €	55 944,12 €
Résultat de l'année 2024	2 362,56 €	6 432,03 €	8 794,59 €
Solde reporté 2023	14 707,44 €	56 095,15 €	70 802,59 €
Résultat clôture exercice 2024	17 070,00 €	62 527,18 €	79 597,18 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025

Solde d'exécution invest reporté	62 527,18 €	→ dans BP invest dep : 001 (excédent d'invest 2024)
RAR en dépenses	1 645,74 €	→ dans BP invest dépenses
RAR en recettes	25 034,19 €	→ dans BP invest recettes
Besoin de financement inv.	€	→ dans BP invest recettes en compte 1068 (excédents de fonct. N-1)
Résultat de fonctionnement	17 070,00 €	
Résultat reporté → BP recettes fonct	17 070,00 €	→ dans BP fonct. rec compte 002 (excédent antérieur reporté)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le CFU 2024 et le Budget 2025 de l'assainissement.

• Proposition du SIEL pour l'éclairage de la place du parc (futur parking de l'Espace Communal Multiservice)

Afin d'assurer un éclairage optimal du parking de l'Espace Communal Multiservices, nous avons demandé un devis au SIEL, dont voici le détail :

- **Installation** de huit candélabres seront disposés en périphérie de la Place du Parc.
- **Matériel** : Le matériel utilisé sera identique à celui de l'éclairage public actuel, à savoir des luminaires LED.
- **Alimentation et pilotage** : L'installation sera alimentée et pilotée via l'ECM.
- **Maintenance** : La maintenance sera assurée par le SIEL, conformément au transfert de compétence en matière d'éclairage public.
- **Financement** : Le projet pourra bénéficier du fonds de concours, qui couvre 44% des coûts (financement par le département, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne), en raison du transfert de compétence.
- **Coût net pour la commune après subventions** : 15 573 € HT.

Un devis sera demandé à l'entreprise titulaire du lot électricité du projet ECM via notre maîtrise d'œuvre (Équilibre) pour évaluer les coûts et les options disponibles.

- **Subvention bois local**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de l'Espace Communal Multiservices, une attention particulière a été portée au choix des matériaux, notamment au niveau du lot bois. La proximité des forêts, des filières de fabrication de ces matériaux et les savoir-faire des entreprises locales ont orienté les choix de la Commune. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et se propose de solliciter une aide de la région Auvergne Rhône Alpes pour la construction ou la rénovation de bâtiments avec du bois local.

Proposition de Monsieur le Maire : Solliciter l'aide de la région au titre de « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local » suivant le plan de financement suivant :

Coût total du bois local	224 540,12 € TTC
Soit	187 116,77 € HT
Subvention région	37 423,35 €
Auto-financement	149 693,42 € TTC

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

- **Projet de création d'un complexe sportif multi sports à St Just la Pendue**

Monsieur le Maire présente le projet d'un complexe sportif à Saint-Just-la-Pendue. Cette présentation fait suite à la réunion qui s'est déroulée le 20/02/2025 au siège de la COPLER à l'initiative du Maire de cette commune. A cette réunion participaient des maires de communes de la COPLER, la direction de la COPLER, des maires d'autres communes dont des habitants sont licenciés à l'association GoalFoot, le vice-président au sport de la CCFE, et les dirigeants de Goalfoot.

Ces derniers ont présenté l'association qui compte plus de 300 licenciés et 20 équipes engagées dans des championnats de toutes catégories, et son activité en constant développement.

Ils ont fait état des problématiques actuelles liées notamment à la saturation des terrains actuels qui conduit certaines catégories à jouer en permanence sur « terrain extérieur ». Des matchs sont organisés à domicile chaque week-end à Saint-Just-la-Pendue et à Neulise. Les autres terrains ne sont pas homologués. Les terrains existants ne suffisent donc plus et sont surutilisés, notamment pour satisfaire aux compétitions, aux entraînements et aux formations des éducateurs. Par ailleurs, le club ne dispose pas d'une infrastructure règlementaire indispensable pour accueillir certaines compétitions.

Un terrain synthétique semble être le moyen de répondre à ces besoins.

La Commune de Saint-Just-la-Pendue porte le projet de la construction d'un complexe sportif pluri communal. Elle sera épaulée par la Communauté des Communes du Pays entre Loire et Rhône, qui n'a pas souhaité prendre la compétence sport.

Monsieur le Maire de Saint-Jodard présente le projet, ses coûts (1 499 628 € TTC), et son plan de financement associé de façon détaillée au Conseil Municipal.

Dans ce plan de financement, les communes qui comptent des licenciés Goalfoot sont mises à contribution, qu'elles soient de la COPLER ou de la CCFE. Cette contribution des communes est calculée en tenant compte à la fois de la population (50%) et du nombre de licenciés (50%) pour chacune d'entre elles.

Ainsi, pour le projet de complexe sportif à Saint-Just-La-Pendue, la demande de participation financière serait à hauteur de 7 449 € pour la commune de de Saint-Jodard.

Si les enjeux exprimés par l'association sont pris en compte et que la qualité du travail fourni par l'association d'une part et l'implication de ses dirigeants et de ses encadrants d'autre part, sont soulignées, les débats du conseil municipal questionnent :

- le budget, qui semble excessif,
- le choix de l'emplacement,
- le fait qu'une décision pour une réalisation en 2026 engagerait la prochaine mandature,
- le principe de financement par la commune d'un projet d'une autre commune, l'une et l'autre n'appartenant pas à la même communauté de commune, et le précédent que représenterait une telle décision au regard d'autres potentielles demandes,
- le fait que la commune participe par le biais de la CCFE, qui contrairement à la COPLER a la compétence sport pour les équipements d'intérêts intercommunaux, à des financements de projet,
- le fait que la commune elle-même finance sans aide un équipement pluri communal,
- le fait que le rôle de centralité est pris en compte dans l'accès à certains financements, entre autres de l'Europe et de l'état.

Le Conseil Municipal de Saint-Jodard a pris note des besoins de l'association GoalFoot et de la présentation du projet de Saint-Just-la-Pendue. Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de participation financière de la commune de Saint-Just-la-Pendue pour la construction de son complexe sportif.

A Saint-Jodard
Le 04/04/2025

Le Maire, Dominique RORY



Le secrétaire de séance, Philippe DUREL